

Titulaire au CCE : Patrick MOUTTE

Suppléant au CCE : Sylvie THOMAS

RS au CCE : Bernard GEGOUT

Ordre du jour :

1. **Fonctionnement du CCE**
2. **Approbation des P.V. du CCE du 15/12/2011 (pour avis)**
3. **Projets d'accords RSR (pour avis)**
4. **Présentation du Plan de Formation 2012 (pour information)**
5. **Versement de la participation de l'Employeur à l'effort de construction (pour avis)**
6. **Présentation du rapport CRIGEN sur le risque ondes lié à l'utilisation des équipements pour le géo positionnement des véhicules (pour information)**

Le 13 février dernier, FO avait déjà interpellé les employeurs de l'UFE et de l'UNEMIG afin que ce point soit examiné lors d'une prochaine CPB.

Partant du principe que le froid est le même pour tous les salariés, FO Énergie et Mines demande que des mesures de compensation soient négociées au niveau de la branche afin d'assurer une réponse identique pour l'ensemble des Électriciens et Gaziers de Strasbourg à Marseille, de Carmaux à Gravelines.

Pour répondre à une déclaration des Représentants du Personnel, la Direction indique qu'elle prendra contact avec les DSC d'eRDF et de GrDF pour une relecture de cette note et une éventuelle réécriture du texte sur l'application de la prime grand froid.

En ouverture de séance, FO Énergie et Mines a fait la déclaration suivante :

**Déclaration liminaire sur le vote électronique pour le CA de GrDF :**

*Les élections des membres salariés au Conseil d'Administration de GrDF se sont déroulées du 6 au 10 février 2012.*

*Ce scrutin faisait l'objet d'un vote électronique.*

*FO Énergie et Mines est la seule organisation syndicale représentative à n'avoir pas signé l'accord collectif relatif à ce mode d'organisation.*

*Nous tenons à rappeler que cette posture n'est pas consécutive au rejet pur et simple du vote électronique, mais au refus des modes d'organisation retenus ainsi qu'aux mauvaises sécurisations mises en œuvre.*

*Il se trouve que sur tous ces aspects, les événements récents nous ont donné à nouveau raison.*

*C'est pourquoi FO Énergie et Mines reste opposée au vote électronique.*

**1. Fonctionnement du CCE - Approbation des P.V. du CCE du 15/12/2011**

**Le P.V. est adopté à l'unanimité après prises en compte des modifications.**

**2. Projets d'accord Régime Supplémentaire de Retraite (RSR) et d'accord relatif à la mise en place d'un dispositif additionnel au RSR (pour avis)**

La Direction présente ces deux accords et précise que s'ils sont signés, le prélèvement de la cotisation des salariés sera effectif dès avril 2012.

La CGT a déclaré que la position dogmatique de FO d'être contre le RSR, l'avait conduit à s'interroger et à interroger les salariés afin de se positionner pour ou contre une signature.

Sans accord d'Entreprise, le RSR existe déjà dans le cadre de l'accord de branche et de ce fait, les Directions cotisent seules pour le financer. Dès la signature des accords proposés, les salariés se verront prélevés d'une nouvelle cotisation qui amputera encore un peu plus le pouvoir d'achat des salariés.

FO Énergie et Mines a fait la déclaration suivante :

#### **« Projet d'Accord relatif au Régime de Retraite Supplémentaire à GrDF »**

*Le dossier présenté ce jour pour AVIS au CCE, est issu des négociations demandées par quelques organisations syndicales, qui sous couvert de la défense des régimes de retraite par RÉPARTITION œuvrent dans l'OMBRE pour mettre en place un régime par CAPITALISATION.*

*Ce dossier n'est rien d'autre que la remise en cause de la SOLIDARITÉ intergénérationnelle assurée actuellement par les régimes de RÉPARTITION.*

*Il conduit à une INDIVIDUALISATION des pensions de retraite grâce à un système de CAPITALISATION.*

*Donner un avis POSITIF sur ce dossier, c'est franchir le RUBICON. C'est donner carte blanche à tous les fossoyeurs de notre régime spécial de retraite.*

*Le régime de financement proposé assure à certaines catégories de salariés un gain net en termes de pension au détriment d'une seule catégorie – les agents de MAÎTRISE - (base des projections présentées par la Direction).*

*L'élargissement de la base de cotisation est un leurre, car elle PÉNALISE les agents qui ne disposent que de leur rémunération principale.*

*Ce projet instaure une nouvelle cotisation salariale, qui, aussi faible soit-elle, ampute une nouvelle fois le pouvoir d'achat des agents.*

*Le produit de l'épargne est confié à des compagnies d'assurance, qui « placeront » 80 % du montant sous forme d'OBLIGATIONS. Il est vrai que le « marché » de la DETTE en Europe et dans le Monde est assurément un excellent placement pour notre épargne retraite.*

*Ce projet conduit à la remise en cause des retraites par RÉPARTITION et émet des doutes quant à la solidité de ce système qui a pourtant fait ses preuves lors de la crise financière de 2008.*

*C'est également un moyen pour refuser de rechercher des solutions plus efficaces comme la taxation des produits financiers par exemple.*

*Accepter ce type de système de retraite aujourd'hui, c'est prendre une responsabilité SOCIÉTALE pour demain.*

*Les régimes de Retraite par RÉPARTITION constituent un socle sur lequel repose l'équilibre SOCIAL et FINANCIER des retraites en France.*

*Ceux qui acceptent de signer un accord tel que celui qui nous est proposé engagent leurs responsabilités devant les agents actifs et inactifs aujourd'hui et demain.*

**FO Énergie et Mines émet un avis négatif à ces deux accords.**

### **3. Présentation du Plan de Formation 2012 (pour information)**

Avant d'aborder ce sujet, le Président de la Commission Formation du CCE fait lecture d'une déclaration validée par les membres de cette commission :

*« La commission formation du CCE de GRDF s'est réunie pour la première fois le 13 02 2012 avec l'ensemble des membres représentants les différentes organisations syndicales CGT, CFDT, FO, CFE-CGC . À cette occasion, 2 remarques principales ont été dégagées sur le plan de formation GrDF 2012.*

*De manière générale pas d'informations précises sur les éléments chiffrés. Pour exemple, dans le paragraphe 5.3 "les formations développant le potentiel" :*

des heures de formation de 14 771 sont données sans aucun détail de cursus, de dispositifs justifiant et expliquant ce nombre d'heures.

D'autre part, en ce qui concerne le dispositif ELANPASS qui a été expérimenté en 2011, nous vous rappelons que l'ensemble des organisations syndicales n'a pas signé l'avenant concernant les formations développant le potentiel et que sauf erreur de notre part, il n'y a pas eu de décision unilatérale de la part de GrDF.

Nous attendons d'avoir de plus amples informations sur ces sujets. »

La Direction rappelle les orientations du plan de formation pour 2012 dans ces grandes lignes et notamment sur :

- les actions de formation à l'initiative de l'entreprise, réparties dans les deux catégories légales :
  - catégorie 1 « actions d'adaptation au poste de travail ou liées à l'évolution des emplois et participant au maintien dans l'emploi dans l'entreprise » ;
  - catégorie 2, qui regroupe « les actions ayant pour objet le développement des compétences du salarié » ;
- le Droit individuel de formation (DIF).

Elle insiste sur le fait qu'avec la mise en place de PLANÈTE formation, il est difficile de suivre et d'extraire des données fiables, c'est pourquoi elle annonce une marge d'erreur de 7 %.

FO Énergie et Mines a demandé lors de la bilatérale la mise en place du comité de suivi de l'accord formation signé en 2010 à raison de 3 comité par an, car c'est bien dans cette instance que les sujets sont approfondis et permettent d'avoir un maximum d'information.

La Direction avait reconnu cet oubli et avant le CCE, elle a proposé des dates afin de réunir ce comité.

FO prend acte de la marge d'erreur que la Direction nous a donnée, mais demande que lors du bilan ces 7 % d'erreurs soient corrigés. Il y a d'autres moyens pour recueillir les informations nécessaires.

La Direction propose une rencontre avec les Organisations Syndicales afin d'avancer à nouveau sur le dossier ELANPASS, elle considère qu'il y a intérêt à se revoir sur ces questions.

FO Énergie et Mines est prête à rencontrer à nouveau la Direction sur ce dossier.

#### **4. Versement de la participation de l'Employeur à l'effort de construction 2012 (pour information)**

FO Énergie et Mines a demandé à la Direction qu'une structure soit mise en place dans les régions pour faciliter le logement des salariés de nos Entreprises dans le cadre du 1 % logement.

La Direction reconnaît qu'il faut mettre quelque chose en place comme cela a été fait à la DOR Ile de France et à Méditerranée.

Elle envisage également de faire une information au personnel sur les différentes aides qui peuvent être apportées aux agents par CILGERE.

Le fait qu'il y ait peu de dossiers instruits pourrait laisser penser que les salariés ne sont pas assez informés.

FO Énergie et Mines a fait la déclaration suivante :

##### **« PARTICIPATION DE GrDF À L'EFFORT DE CONSTRUCTION »**

« Notre collecteur évolue dans un environnement très contraint comme indiqué dans le document:

- *Il a fallu d'abord se conformer aux recommandations de réorganisation des CIL (Comité interprofessionnel du Logement) impulsées par l'UESL (Union pour l'Économie Sociale du Logement). CILGERE a du fusionner avec 6 autres collecteurs afin de constituer un CIL ancré territorialement et à taille conforme.*
- *La spécificité du Secteur de l'Énergie est préservée à travers la création d'un comité de liaison des emplois dédiés à ce secteur d'activités.*
- *Sur la période 2009/2011, "ACTION LOGEMENT" a été contrainte de doubler sa contribution au financement de l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine) et de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat).*

*La principale conséquence d'un versement en subvention est la dégradation des CIL, en trésorerie et en résultat.*

*Pour FO Énergie et Mines, il est urgent de faire reconnaître que le décret et les arrêtés de 2009 pour le financement des 2 agences (ANAH et ANRU) sont illégaux.*

*On ne peut pas déclarer que le logement est une priorité nationale et ne pas lui consacrer les moyens financiers adéquats.*

- *La situation de CILGERE n'est toutefois pas aussi dégradée que certains autres CIL. Son modèle économique est solide. Cependant si aucune inflexion n'intervient, CILGERE est susceptible de se retrouver dans le rouge comme les autres.*
- *Les négociations entre Action Logement et l'État pour la période 2012-2014 et l'AG du Conseil National de l'Habitat le 12 décembre dernier ont amené FO à refuser de voter les décrets sur les emplois d'Action Logement.*
- *L'UESL poursuit un triple objectif :*
  - *Favoriser l'accès au logement et à l'emploi,*
  - *Conforter la gouvernance d'Action Logement,*
  - *Pérenniser et stabiliser le modèle financier.*

*À FO Énergie et Mines, nous constatons que les salariés de notre entreprise commencent à subir très lourdement les conséquences et les modalités imposées par les pouvoirs publics.*

*À titre d'exemple le LOCAPASS n'est plus attribué sous forme de subventions comme par le passé.*

*D'autre part, nous déplorons que l'Entreprise supporte de moins en moins les dépenses liées à la mobilité en faisant supporter à "Action Logement" la plus grande partie des coûts financiers.*

*De même, nous regrettons la décision d'Action Logement d'augmenter le volume des aides par prêts par rapport aux aides par subventions.*

*Pour FO Énergie et Mines, il est regrettable que la mise en report du nombre de décisions quant à l'évolution des CIL soit liée aux élections présidentielles.*

*Enfin, nous constatons que plus de 50 % des familles sont dans l'attente d'un logement dans un contexte économique particulièrement difficile.*

*En conclusion, FO Énergie et Mines observe que notre collecteur CILGERE essaye dans un environnement difficile et de plus en plus contraint, de répondre au mieux aux attentes des agents de l'Entreprise.*

*La création de "CECIL", site intranet ouvert à GrDF est une aide que CILGERE apporte aux agents de GrDF.*

*À FO Énergie et Mines, nous souhaitons que l'entreprise GrDF ouvre des négociations pour obtenir des mesures complémentaires à l'obligation légale.*

*Pour en terminer, FO Énergie et Mines émet un avis favorable pour le choix du collecteur "CILGERE" et le versement associé. »*

**Un avis unanime positif du CCE fut donné sur ce dossier.**

## **5. Présentation du rapport CRIGEN sur le risque ondes lié à l'utilisation des équipements pour le géo-positionnement des véhicules (pour information)**

Sachant que GrDF déploie, pour certains véhicules qui sont utilisés dans la chaîne d'intervention de sécurité, un système de géo-positionnement.

Ce déploiement amène les personnes concernées à utiliser les équipements suivants :

- L'émetteur X1Plus (fourni par Novacom) : outil installé dans le véhicule permettant d'en transmettre la position.
- Un PDA : ce dispositif, muni de l'application CIIgaz, est utilisé par les intervenants pour envoyer les informations relatives à l'état des différents incidents qu'ils sont en charge de traiter.

Pour limiter l'exposition des utilisateurs aux signaux générés par ces équipements, une antenne déportée a été installée à l'arrière du véhicule (c'est le cas de l'émetteur X1Plus).

Cette étude a été réalisée dans 3 zones distinctes, à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule :

- Zone Urbaine, PARIS,
- Zone Semi Urbaine, St DENIS,
- Zone Rurale, Forêt de Compiègne.

Pour FO Energie et Mines, les connaissances actuelles ne permettent pas de se faire une idée précise des éventuels effets nocifs de l'utilisation du téléphone portable.

Dans une approche de précaution justifiée, le Ministère de la Santé rappelle dans une plaquette les règles de bon usage du téléphone portable, nous souhaiterions que ces règles soient remises aux utilisateurs.

La Direction retient cette proposition de précaution.

La Direction nous informe que cette étude a été transmise à toutes les Directions des URG.

**Prochain CCE de GrDF, jeudi 15 mars 2012**

**4<sup>ème</sup> Congrès FO Énergie et Mines**  
**Nantes du 18 au 21 Juin 2012**